

25.50. Algerien

25. Feb. 1964

sous référant à la conversation téléphonique euvre M. Merlin et
 Du point de vue du marché du travail, il n'y aurait,
 à notre avis, aucune raison majeure d'en 25 février 1964 recrute-
 ment en Algérie. La Société suisse des entrepreneurs a encore la
 possibilité de recruter la main-d'oeuvre dont ses membres ont be-
 soin dans les pays d'émigration européens. A notre connaissance,
 elle n'envisage nullement un recrutement en Algérie. Le projet
 des entrepreneurs genevois, à supposer qu'il ait une certaine
 existence, est le fait d'un Département politique fédéral
 qui doute abandonné si les autorités compétentes réagissent
 Affaires politiques

N/Réf. CJ/kn

V/Réf. s.B.4.11.Alger.1. -

ON/bz

Berne

En descendant, les mesures destinées à com-
 battre la surexpansion économique et, notamment, les restrictions
 aggravées imposées à l'admission de la main-d'oeuvre étrangère,
 devraient amener les entreprises genevoises en question à revoir
 leur programme de recrutement à l'étranger.

Main-d'oeuvre algérienne

Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance
 de notre haute considération, s.v.p. nous avons soumis à l'Office
 Monsieur l'Ambassadeur,

Nous avons bien reçu votre lettre du 7 février 1964
 concernant le projet d'engagement d'un groupe de 2500 ouvriers
algériens par des entreprises genevoises de construction, et
 vous remercions de nous avoir signalé ce projet, dont jusqu'ici
 ni les milieux professionnels intéressés, ni les autorités gene-
 voises ne nous avaient parlé. En revanche, nous en avons eu tout
 récemment des échos par M. Bentami, ambassadeur d'Algérie, qui
 s'est enquis auprès de nous des chances que pourrait avoir un tel
 projet d'être accepté par les autorités fédérales. Nous lui avons
 déclaré nettement que nous n'envisagions pas d'encourager un re-
 crutement en Algérie et que l'attitude des autorités fédérales
 compétentes ne pourrait être que négative si des demandes d'admis-
 sion étaient présentées par les entrepreneurs genevois.

à la Police fédérale des étrangers, Berne; La Police fédérale des étrangers
 à l'Office La Police fédérale des étrangers vous a déjà exposé,
 dans sa lettre du 17 février, les raisons qui s'opposent à un
 recrutement de main-d'oeuvre en Algérie. Comme vous avez pu le
 constater, ce sont des considérations de principe, tirées de la
 politique suivie par le Conseil fédéral en matière de surpopula-
 tion étrangère et d'immigration de pays éloignés, qui sont déter-
 minantes en l'occurrence. A cet égard, l'immigration d'Afrique du
 Nord soulèverait des problèmes particulièrement graves qu'il est
 préférable d'éviter, en adoptant d'emblée une attitude sans équi-
 voque. Une dérogation quelconque, même justifiée économiquement,
 obligerait rapidement les autorités fédérales à admettre l'im-
 migration de travailleurs algériens en faveur d'autres employeurs.
 Nous verrions bientôt naître chez nous de larges groupements de
 ressortissants algériens qui, en raison du sous-emploi chronique
 régnant en Algérie, tendraient à s'installer à demeure chez nous
 et, étant difficilement assimilables, nous doteraient bientôt
 d'un prolétariat nord-africain que l'exemple d'autres pays doit
 nous dissuader de laisser s'implanter chez nous.



25.50. Algérie

pie à l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail

nous référant à la conversation téléphonique entre M. Merlin et M. Cuénoud. Du point de vue du marché du travail, il n'y aurait, à notre avis, aucune raison majeure d'entreprendre un recrutement en Algérie. La Société suisse des entrepreneurs a encore la possibilité de recruter la main-d'oeuvre dont ses membres ont besoin dans les pays d'émigration européens. A notre connaissance, elle n'envisage nullement un recrutement en Algérie. Le projet des entrepreneurs genevois, à supposer qu'il ait une certaine consistance, est le fait d'un groupe limité d'employeurs, qui sera sans doute abandonné si les autorités compétentes réagissent négativement.

Main-d'oeuvre algérienne

Au demeurant, les nouvelles mesures destinées à combattre la surexpansion économique et, notamment, les restrictions aggravées imposées à l'admission de la main-d'oeuvre étrangère, devraient amener les entreprises genevoises en question à revoir leur programme de recrutement à l'étranger.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de notre haute considération.

Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail
des arts et métiers et du travail

Le directeur

La Police fédérale des étrangers de nous faire part de son point de vue. Comme dans les suppositions, la Police fédérale des étrangers ne peut donner son assentiment au projet de l'association genevoise des entreprises du bâtiment. Les mesures contre la surchauffe que le Conseil fédéral soumet actuellement aux Chambres prévoit également, comme vous le savez, une limitation des engagements de main-d'oeuvre étrangère. Dans ces conditions, il est évident que l'Administration fédérale ne peut songer à l'entrée en Suisse de 2'500 travailleurs étrangers, si après, pour plus d'information

Sig. Holzer

Copie pour information :

à la Police fédérale des étrangers, Berne; fédérale des étrangers,
à l'Office cantonal de placement, Genève.

Par lettre du 7 de ce mois, vous avez bien voulu nous soumettre, ainsi qu'à l'Office, une copie de la lettre du 31 janvier de notre ambassade à Alger au sujet du projet de l'association genevoise des entreprises du bâtiment d'engager un groupe sélectionné de 2500 travailleurs algériens pour une période de neuf mois.

Nous avons l'honneur de vous faire savoir que nous ne pouvons envisager de donner notre assentiment à la réalisation du projet de cette association. Nous avons eu la visite de M. l'ambassadeur Bentani qui s'est enquis aussi auprès de nous des possibilités de placer de la main-d'oeuvre algérienne dans notre pays. Nous lui avons exposé les raisons qui obligent actuellement notre pays à restreindre l'admission de la main-d'oeuvre étrangère et qui ne nous permettent pas d'étendre systématiquement le recrutement des travailleurs étrangers au delà des pays qui ont traditionnellement approvisionné notre marché